

Rapport du Président du jury du concours d'accès aux cycles préparatoires au concours interne et au troisième concours de directeur d'hôpital et/ou d'établissement sanitaire social et médico-social

Année 2017

-=-=-=-=-=-

Présenté par Eric TROTMANN, Administrateur civil,
représentant la Directrice générale de l'offre de soins,

Membres du Jury plénier¹

Eric TROTMANN, Président,

Anne BERTHE, Directrice d'établissement sanitaire, social & médico-social,
Directrice de l'EHPAD de saint Mère Eglise,

Marie-Louise CAREMIL, Attachée d'administration de l'Etat honoraire
représentant la Directrice générale de la cohésion sociale,

Patrick LAMBERT, Directeur d'hôpital honoraire,

Jean-René LEDOYEN, Directeur des soins,
responsable de la formation des élèves directeurs des soins
représentant le Directeur de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique,

Christophe MISSE, Directeur d'hôpital
Directeur du Centre hospitalier Sur-Essonne,

¹ Arrêté du 30 janvier 2017 de la directrice générale du centre national de gestion relatif à la composition du jury plénier

1- Les conditions d'accès concours :

Selon les dispositions du [décret n° 2014-1706 du 30 décembre 2014](#) modifiant le [décret n° 2005-921 du 2 août 2005](#) portant statut particuliers des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière et le [décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007](#) portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière les fonctionnaires et agents publics de la fonction publique hospitalière peuvent être admis à se présenter au concours d'accès à un cycle préparant les candidats au concours interne.

A cet effet, les candidats doivent justifier, au 1er janvier de l'année, où prendra fin le cycle préparatoire au concours interne, les conditions requises pour se présenter au concours interne de directeur d'hôpital ou de directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social d'entrée en formation à l'EHESP organisés par le Centre national de gestion.

Pour leur part, les personnes qui justifient d'un exercice durant au moins huit années au total, d'un ou plusieurs mandats électifs ou associatifs en qualité de responsables y compris bénévoles sans pour autant avoir la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent publics peuvent être admis à se présenter au concours d'accès à un cycle préparant les candidats au troisième concours.

Ils doivent justifier au 1er janvier de l'année où prend fin le cycle préparatoire au 3ème concours, les conditions requises pour se présenter au 3ème concours de directeur d'hôpital ou au 3ème concours de directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social d'entrée en formation à l'EHESP, organisés par le Centre national de gestion.

Dans les deux cas, les lauréats suivent un cycle d'études d'une durée de douze mois.

2- Statistiques du concours :

2.1- Nombre de postes, de candidats inscrits, présents, admissibles et admis :

Année	Postes ouverts	Inscrits	Présents	% de Présents	Admissibles	Lauréats	Ratio Postes/ Lauréats	Taux de réussite Lauréats/ Présents
2017								
Cycle pour concours interne	63	93	83	89,25%	50	43	0,68	51,81%
Cycle pour 3 ^{ème} concours	7	8	6	75,00%	5	4	0,57	66,67%
Total	70	101	89	88,12%	56	47	0,67	52,81%

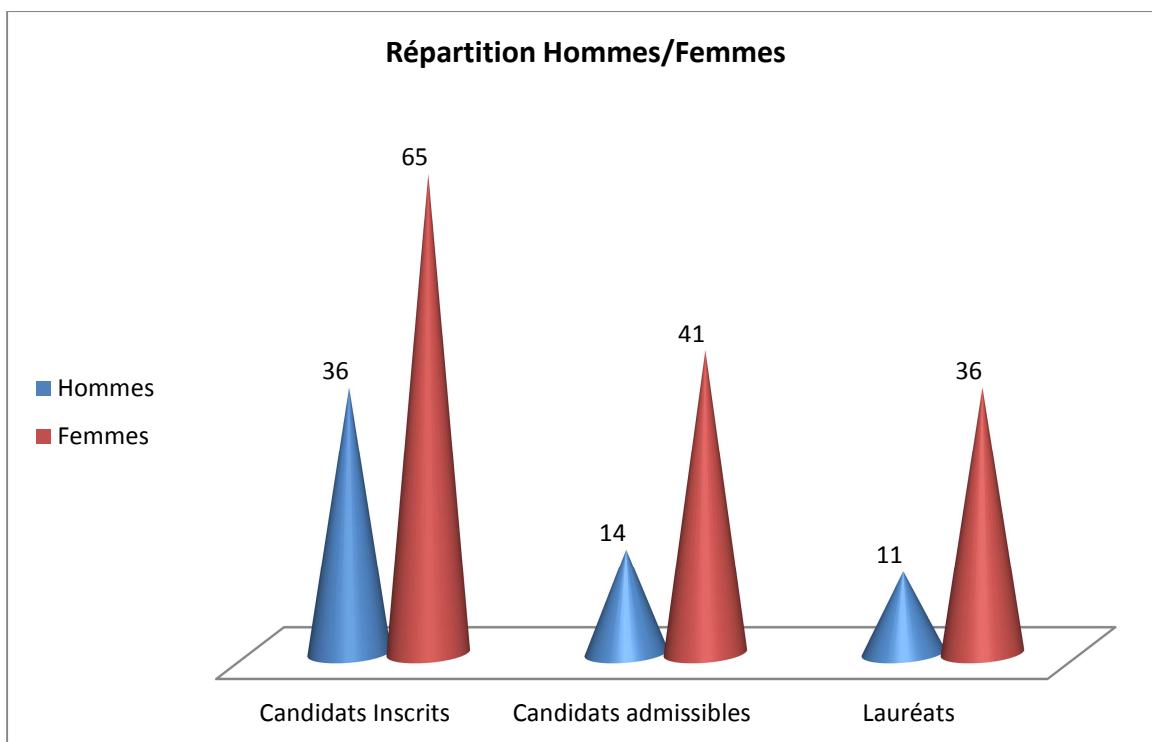
En 2017, le nombre total de candidats inscrits est en diminution (- 8). Il en est de même pour les candidats présents (- 11).

A l'inverse, le nombre de lauréats est en hausse de 30% (47 en 2017 ; 36 en 2016). Pour autant on ne retrouve pas le niveau de 2014 lorsqu'il existait deux cycles distincts (62 lauréats dont 28 pour directeur d'hôpital et 34 pour directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social).

.../...

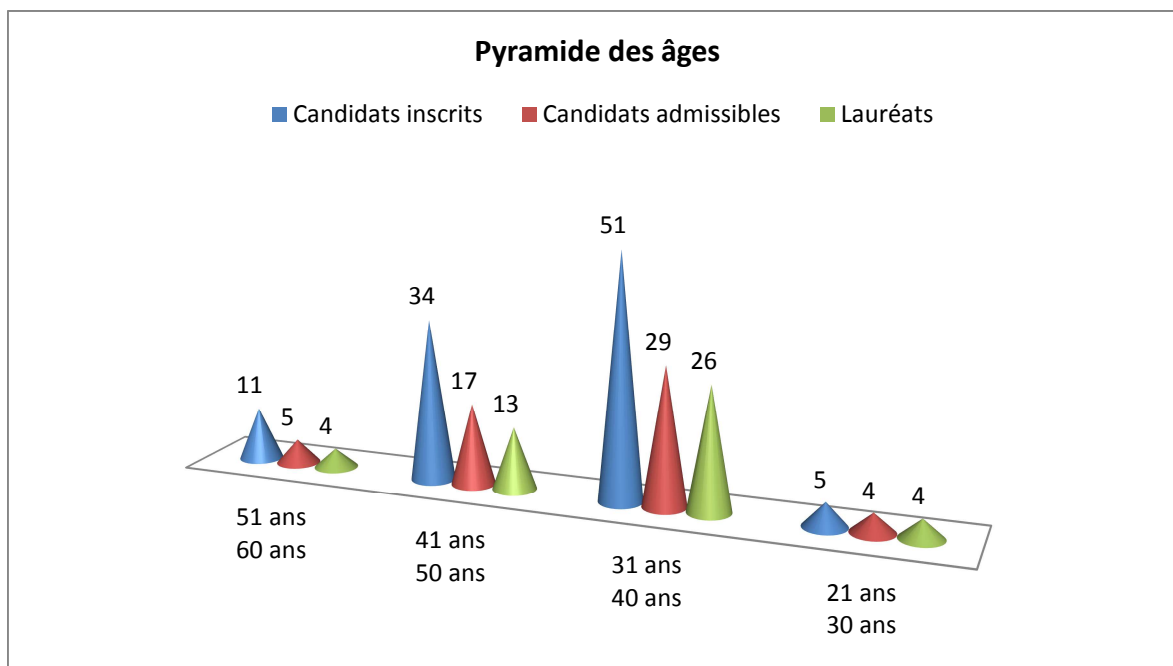
S'agissant du concours d'accès au cycle préparant au troisième concours, le nombre de candidat inscrits est en hausse (+ 5) et celui des lauréats également (+ 4) puisqu'aucun candidat n'avait passé l'étape de l'admissibilité en 2016.

2.2- La répartition Hommes/Femmes (les deux cycles confondus) :



Comme en 2016, les femmes sont majoritaires parmi les candidats inscrits (64,35% en 2017 contre 63,30% en 2016) et plus encore parmi les candidats admissibles (74,54% en 2017 contre 66,07% en 2016) et parmi les lauréats (76,59% en 2017 contre 66,57% en 2016).

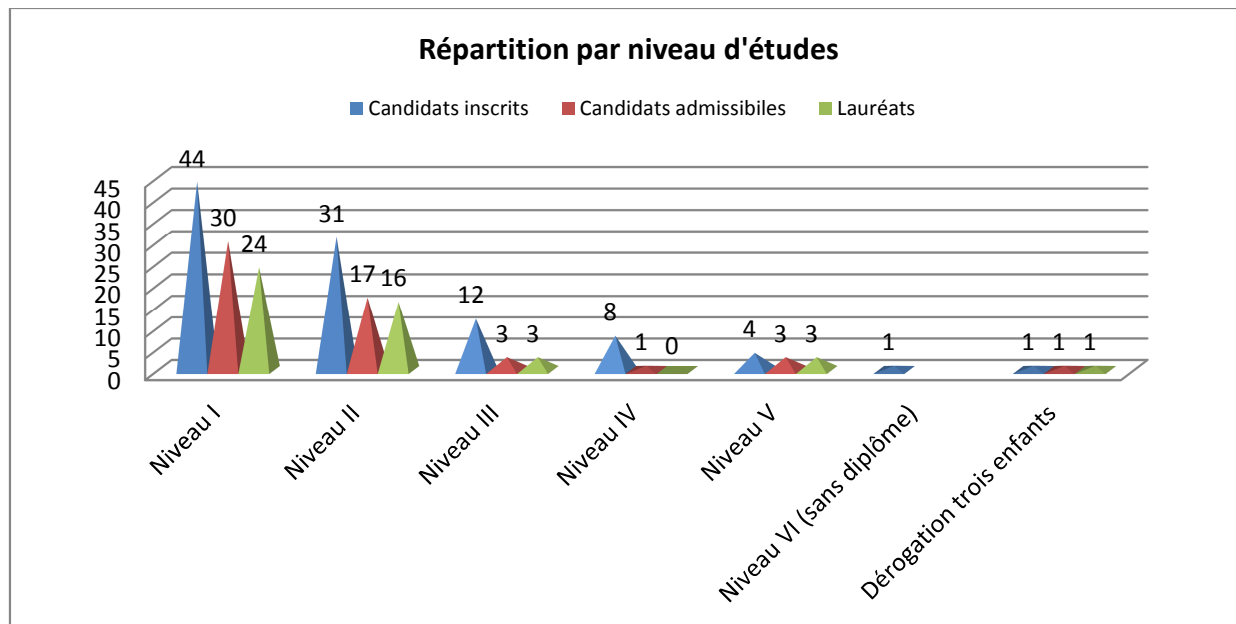
2.3- La pyramide des âges (les deux cycles confondus) :



.../...

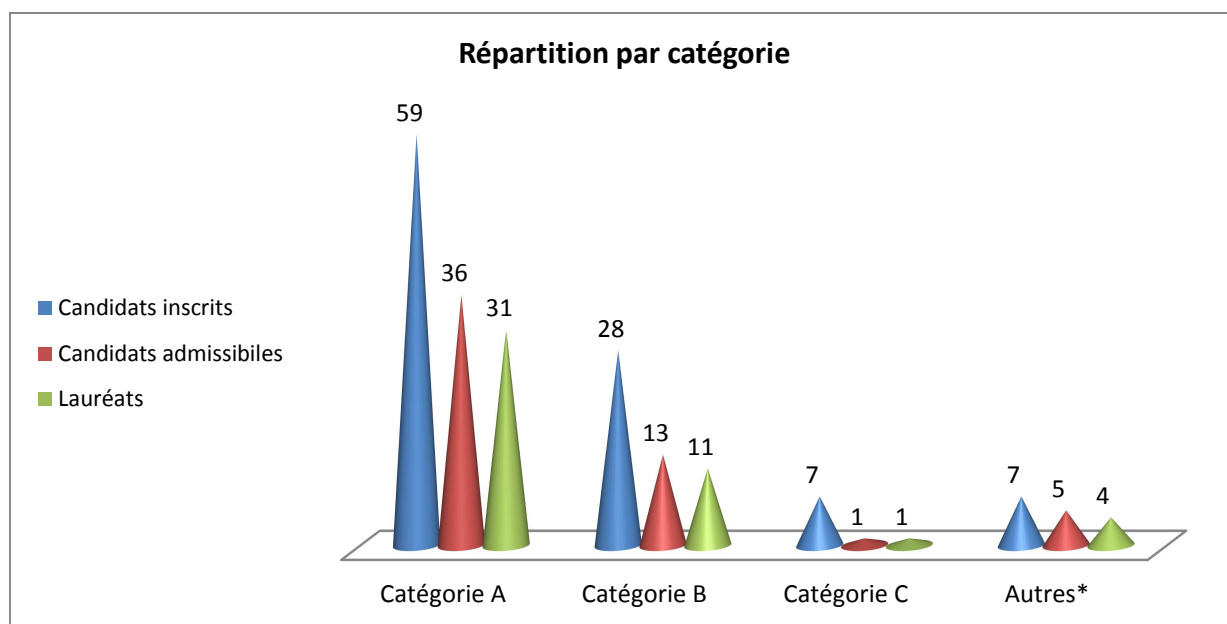
En 2017, toutes les tranches d'âge sont représentées. Les tranches d'âges les mieux représentées sont celles des 31/40 ans et des 41/50 ans. Elles constituent à elles deux 84,15% des inscrits en 2017 contre des 72% en 2016. Parmi les admissibles elles forment 83,63% en 2017 contre 67,85% en 2016. Enfin chez les lauréats, ces deux tranches d'âges en constituent 82,97% en 2017 contre 63,88% en 2016.

2.4- Niveau d'étude



Comme en 2016, les candidats inscrits sont plus de 43% à posséder un diplôme de niveau I. Ils sont plus de 54% des admissibles (44% en 2016) et plus de 51% des lauréats (50% en 2016). Les candidats moins diplômés sont néanmoins également présents quelle que soit l'étape du concours.

2.4- La répartition par catégorie (cycle d'accès au concours interne) :



* il s'agit des candidats se présentant au titre du cycle préparant au troisième concours.

Les candidats au concours d'accès au cycle préparatoire aux concours internes de directeur d'hôpital ou de directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social sont très majoritairement issus d'un corps de catégorie A (58,41% en 2017 contre 60% en 2016).

.../...

L'émergence des professionnels paramédicaux diplômés d'Etat, reclassés progressivement tous en catégorie A est un des facteurs explicatifs. Pour autant, ce concours reste également ouvert et accessible aux fonctionnaires et contractuels des catégories B et C.

3- Les épreuves écrites d'admissibilité :

Les épreuves du concours pour l'accès au cycle préparatoire aux concours interne et aux troisièmes concours d'admission de directeur d'hôpital ou de directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social sont communes aux deux cycles.

Observation générale :

Globalement, le jury souligne un niveau général plus satisfaisant pour l'épreuve de note de synthèse sur dossier que pour celle de la dissertation sur un thème. Un point commun cependant, la qualité orthographique et rédactionnelle qui paraît insuffisante pour environ 1/3 des copies dans les 2 cas. Dans quelques rares cas aussi, l'écriture peut s'avérer difficile à déchiffrer.

Ainsi, on peut considérer que la proportion des bonnes copies pour l'épreuve sur dossier tourne autour de 50% de celles-ci. Elle n'atteint qu'un sixième pour la dissertation. De même, le travail est parfois déséquilibré dans le traitement du sujet, du fait d'une mauvaise gestion du temps imparti, si bien qu'une conclusion peut faire défaut.

La rédaction d'une note de synthèse sur un sujet d'ordre général (Durée : quatre heures ; coefficient 2)

Le sujet, commun aux deux concours, portait sur le don d'organes en France. Les différences entre les candidats des deux cycles apparaissent limitées sur cette épreuve, avec une note moyenne supérieure à 10 à chaque fois.

S'agissant de l'épreuve sur dossier, le niveau de réflexion est satisfaisant et les dossiers sont souvent bien exploités. Mais le travail reste trop souvent scolaire.

Cycle d'accès au concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Note de synthèse	83	5,00	18,50	10,72

Cycle d'accès au troisième concours

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Note de synthèse	6	5,00	13,75	10,75

.../...

La rédaction d'une composition sur un sujet d'actualité, choisi par le candidat entre trois sujets, dont l'un au moins se rapporte aux problèmes sanitaires, sociaux et médico-sociaux contemporains (durée : quatre heures ; coefficient 1).

Pour cette deuxième épreuve d'admissibilité, Les candidats avaient le choix entre les trois sujets suivants :

- 1 – Doit-on fermer nos frontières ?
- 2 – L'homme heureux est-il celui qui trouve dans son travail, son plaisir ?
- 3 – L'égalité d'accès aux soins.

Le jury ne peut que déplorer les trop nombreuses fautes d'orthographe et d'accords, des raisonnements parfois sommaires et des capacités rédactionnelles parfois faibles, des plans souvent peu imaginatifs, voire passe-partout et dans certains cas, un manque de fil conducteur. Dans certains cas aussi, l'absence de mention explicite de l'intitulé du sujet que le candidat a retenu de traiter, ne facilite pas le travail des correcteurs.

Un manque de mise en perspective et une absence de hauteur de vue peuvent être également regrettées chez certains candidats, de même qu'une culture historique et générale parfois faible, y compris sur les questions sanitaires et sociales.

Cycle d'accès au concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Composition	82	2,50	16,75	10,83

* une personne n'a pas concouru à cette épreuve

Cycle d'accès au troisième concours :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Composition	5	10,25	14,25	11,40

* une personne n'a pas concouru à cette épreuve

4- L'admission : Conversation avec les membres du jury (coefficient 3) :

Observation générale :

D'une manière générale, les candidats paraissent mieux préparés à celles-ci qu'aux écrits. Ainsi, sur 53 candidats auditionnés sur les 55 admissibles, un tiers a paru au jury avoir un niveau très satisfaisant, voire excellent.

De même, le niveau semble s'être bien amélioré pour les candidats de la 3^{ème} voie, puisque 4 des 5 candidats auditionnés ont été reçus, contre aucun l'année précédente. Leurs effectifs restent cependant encore très réduits.

.../...

Néanmoins, l'exercice consistant à commenter un thème ou un texte est traité trop rapidement, faute peut-être de temps de préparation suffisant. Le jury suggère que le temps de préparation accordé aux candidats pour ce faire, soit porté de 15 à 30 mn. A noter également que les candidats ayant le profil d'attaché d'administration hospitalière paraissent dans l'ensemble bien correspondre aux aptitudes requises pour réussir ces concours.

Le jury suggère qu'à l'avenir, les candidats soient bien sensibilisés au fait qu'ils se présentent à un concours qui les destine aussi bien à la direction d'hôpital, qu'à celle d'un établissement sanitaire, social et médico-social. A cet égard, d'ailleurs, on peut relever un nombre encore faible de candidats provenant de ce dernier secteur.

Enfin, le jury a été particulièrement sensible à la bonne présentation des candidats et à leur grande courtoisie.

Cycle d'accès au concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Conversation avec le jury	49	7,00	17,00	12,22

* une personne ne s'est pas présentée à l'audition de cette épreuve

Cycle long : Cycle d'accès au troisième concours :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Conversation avec le jury	4	8,00	13,00	11,50

L'organisation et les conditions matérielles

Le jury souligne leur caractère exceptionnel à tous égards, en particulier pour les oraux, l'assistance et la bonne préparation du jury, pour lui permettre d'exercer sa mission dans d'excellentes conditions.

L'application « Viatique » de correction dématérialisée des épreuves écrites est également bien conçue.

Paris, le 23 mai 2017

Pour le jury, le président
Eric TROTTMANN